Quarante-septième année. — N° 169. (EDITION DU MATIN) MERCREDI 18 JUIN 1902.

MÉDAILLE D'OR Exposition Internationale Lille 1902 pour la LUBROCILINE TF Mon FRANCHOMME LILLE

Journal de Roubaix

A LA SAMARITAINE 7, r. du Vieil-Abreuvoir ROUBAIX Maison spéciale DE ROBES & CONFECTIONS Jupons, Peignoirs, Corsages

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5

Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Carnot, 5. — A Mouscron, chez M. Henri Lemaire, rue de la Station. — A Paris et à Bruxelles, dans les agences de publicité. — Le Journal de Roubaix est en vente dans les principaux Kiosques et Bibliothèques de Paris.

NOS COLONIES

Le cataclysme de La Martinique qui vient de détruire une de nos plus belles colonies, porte l'attention sur nos possessions coloniales. Leur histoire est peu connue, et pourtant bien intéressante ; parlons-en.

La fondation de notre empire colonial est des plus anciennes. Son origine remonte à plus de quatre cents ans, époque à laquelle sa marine et ses armées devinrent assez puissantes pour porter le drapeau français dans des pays inconnus jusqu'alors.

La découverte de l'Amérique est due à Christophe Colomb. Mais on sait que nos pêcheurs dieppois ont mis les pieds en Amérique avant lui !

Les Dieppois et les Rouennais fondèrent en Guinée les premiers établissements vers 1363. Plus tard, en 1402, un seigneur normand, Jean de Béthencourt, débarqua aux îles Canaries et en fit la conquête.

Le premier voyage en Amérique certifié par des documents, fut fait en 1503 par Paulmier de Gonneville qui partit de Honfleur et aborda au Brésil.

Près de vingt ans après, un navigateur portugais, Magellan, accompagné d'une douzaine de Français, accomplit le premier tour du monde et découvre le détroit qui porte son nom.

C'est sous le règne de François Ier en 1535, que Jacques Cartier découvre le Canada ; entre dans le fleuve Saint-Laurent et fonde Montréal.

En même temps que se faisait cette belle découverte, le roi chargea, en 1537, un de ses lieutenants, Ango Giovanni Verazzano, d'une expédition dans l'Amérique du Nord.

La découverte de Terre-Neuve fut le résultat de ce hardi voyage.

Coligny conçut le projet d'envoyer au Brésil les protestants de France. Ce projet échoua.

Sous Henri IV, Adalbert de la Ravardière découvre la Guyane et en prend possession au nom du roi.

Pendant la Régence de Marie de Médicis, les Anglais profitent de sa faiblesse et brûlent Port-Royal, ruinent l'Acadie et contraignent Québec à capituler. Mais heureusement Richelieu arrive au pouvoir et oblige, par la paix de Saint-Germain (1632), les Anglais à nous rendre nos possessions, puis le cardinal fait occuper l'île de la Réunion.

Mazarin ne s'occupe guère de nos colonies ; enfin arrive Colbert qui leur donne un essor considérable.

L'Angleterre, qui nous jalousait, profite des premiers revers que Louis XIV essuie vers la fin de son règne et de la coupable inertie de Louis XV pour s'emparer de notre empire colonial.

Au traité d'Utrecht, Louis XIV cède Terre-Neuve, l'Acadie, la baie d'Hudson.

Pendant le règne de Louis XV, Dupleix jette les premiers fondements de l'empire des Indes. Sous son administration, cette colonie prit une extension immense et nous comptions 250 millions d'Indiens.

L'Angleterre, qui convoitait cet empire, nous suscita des ennemis, mais là, leurs projets furent déjoués.

Alors, voyant la prospérité de l'Inde, ils cherchèrent sa ruine et demandèrent le rappel de Dupleix. C'est ce que fit malheureusement Louis XV. Alors arriva la désastreuse guerre de Sept Ans où le Canada, la Louisiane, l'Inde (moins Chandernager, Pondichéry) et trois autres villes, plus Saint-Vincent, Tabago furent perdus.

Ils gardèrent le Sénégal moins l'îlot de Gorée.

De cet immense empire il ne nous restait plus que de petites possessions.

Louis XVI au lieu d'avoir le caractère de son prédécesseur était passionné pour la marine, la géographie et les découvertes. Il envoya de hardis marins, dont les plus connus sont La Pérouse, Surville et Lougainville.

En 1788, les Anglais, par le traité de Versailles, nous restituent une partie de ce qu'ils nous avaient pris au traité de Paris et entre autres Tabago et le Sénégal, et en 1787, Louis XVI conclut un traité avec le roi Gyalong (Annam) par lequel il nous donne les îles Poulo-Condor et le droit d'établir des comptoirs de commerce.

Les tristes événements qui se succédèrent durant la Révolution, arrêtèrent notre expansion coloniale.

Napoléon, qui cherchait à reconquérir nos possessions perdues et à ruiner la puissance des Anglais, voulut s'établir en Egypte et en Syrie et arracher les Indes au peuple britannique, mais les expéditions qu'il fit dans ce but ne réussirent pas.

Le traité de Paris (1814) nous enlève encore une partie de nos colonies. Dans l'Océan Indien, nous perdions : Rodrigues, les Seychelles, l'île de France, nous gardions nos cinq villes de l'Inde, mais sous forme de comptoirs.

Aux Antilles, nos possessions nous étaient rendues, sauf Tabago et Sainte-Lucie, Saint-Domingue était définitivement perdue. La Martinique, La Guadeloupe et leurs dépendances se trouvaient à peu près ruinées.

Nous conservions le droit de pêche sur Terre-Neuve, le Sénégal nous fut rendu ainsi que la Guyane.

Le gouvernement qui suivit celui de Napoléon s'occupa très peu de nos colonies. Cependant ce fut sous Charles X que fut commencée la glorieuse campagne d'Algérie qui, après avoir duré fort longtemps, nous assura cette belle colonie.

En 1841, notre influence commençait à s'établir en Egypte et en Syrie, quand l'Angleterre nous suscita une coalition. La même année, nous nous établissons à Nossi-Bé et un an après en Guinée, à Porto-Novo, au Gabon et nous occupons Tahiti et l'archipel des Marquises.

En 1843, Mayotte, et en 1847 l'archipel Gambier devinrent colonies françaises.

Les expéditions du Mexique, de Crimée et d'Italie qui furent faites sous le Second Empire paralysèrent le gouvernement pour notre expansion coloniale.

Au Sénégal, Faidherbe nous préparait la mise en valeur de ce pays et son expansion vers le Niger.

La Cochinchine fut acquise et un protectorat sur le Cambodge fut imposé.

Tous ces succès en Afrique, en Asie, sont dus à la bravoure et à la ténacité de nos soldats et de leurs officiers.

INFORMATIONS

MORT DE L'ÉVÊQUE DE BAYONNE

Pau, 16 juin. — Mgr Jauffret, évêque de Bayonne, dont la santé depuis un an était des plus précaires, a succombé la nuit dernière, au collège de Bétharram, non loin de Lourdes. Hier, il avait reçu la visite de l'archevêque d'Auch.

Mgr François-Auguste Jauffret était né à la Ciotat, diocèse de Marseille, le 4 décembre 1833. Il fut nommé évêque de Bayonne le 7 décembre 1889. Il était grand-croix de l'ordre pontifical du Saint-Sépulcre.

LA FÊTE DE JEANNE D'ARC

Paris, 16 juin. — Le président du Sénat, à la date du 9 juin 1902, a adressé au président de la Chambre la lettre suivante :

Le Sénat a adopté une proposition de loi ayant pour objet l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc : fête du patriotisme. Le vote a eu lieu après déclaration d'urgence conformément aux dispositions de l'article 126 du règlement du Sénat. J'ai l'honneur de vous adresser une exposition authentique de cette proposition dont je vous prie de bien vouloir saisir la Chambre des députés.

TRAITEMENTS SUPPRIMÉS

Toulouse, 16 juin. — Dix curés de la Haute-Garonne ont reçu aujourd'hui notification d'une décision ministérielle supprimant leur traitement sous le prétexte qu'ils étaient intervenus dans la lutte électorale au cours de la dernière campagne.

LA VENTE DE CORANCEZ

Chartres, 16 juin. — Hier a eu lieu, à Corancez, la vente du matériel de l'assassin Brierre. Une foule considérable assistait à cette vente, dont le prix est destiné à payer les frais de justice et les dettes de l'assassin. Dans la ferme, il était très difficile de circuler ; le café Sanger regorgeait de monde et dans le village une sorte de fête avait été organisée avec baraques foraines.

Parmi les personnes présentes, on remarquait Lubin et Véronique, ainsi que tous les témoins du sombre drame. La vente s'est faite sous le hangar où fut découvert le sac ensanglanté. On a vendu d'abord les menus objets, puis le linge, les chemises des enfants couvertes de sang ; les draps, les couvertures, tout maculés ; un matelas où l'on se montre les empreintes sanglantes de deux têtes d'enfants ; une machine à battre a été vendue 270 francs, un cheval 190 francs, une voiture 35 francs, une charrue 27 francs ; la lampe qui servit à éclairer l'assassin, et qui porte des éclaboussures de sang, a été adjugée 1 franc. Les curieux visitent les pièces de l'habitation et commentent le crime. Le frère de Brierre, tuteur de Germaine, assistait à la vente. Beaucoup de personnes se sont rendues au cimetière pour visiter la tombe des enfants, toujours fleurie, et ils ont déposé dans un tronc leur obole pour le monument qui sera élevé.

MASSACRE D'ARMÉNIENS EN PRÉPARATION

Londres, 16 juin. — On mande de Vienne au *Morning Leader*, le 15 juin, que d'après certains, on préparerait un nouveau grand massacre d'Arméniens à Sassoun.

LA SANTÉ D'EDOUARD VII

Londres, 16 juin. — La *Gazette officielle* de la cour consacre deux lignes à l'indisposition du roi Edouard :

« Sa Majesté n'a pu quitter sa chambre aujourd'hui en raison d'un lumbago occasionné par un refroidissement. »

TERRIBLE ACCIDENT D'ESCRIME

Narbonne, 16 juin. — Au cours d'un assaut qui avait lieu à la caserne entre deux sergents du 100e d'infanterie, un des fleurets s'est brisé et la lame, traversant le masque, a atteint l'un des tireurs au-dessous de l'œil. Le blessé, nommé Gélis, originaire du Gard, a été transporté à l'hospice dans un état alarmant.

LA RÉVOLUTION AU VENEZUELA

New-York, 16 juin. — On est très inquiet à Washington sur la situation au Venezuela, où l'insurrection semble victorieuse sur toute la ligne. M. Hay a télégraphié, à plusieurs reprises, à M. Bowen, le ministre américain, à Caracas, sans obtenir de réponse. On suppose que la capitale elle-même est tombée au pouvoir de la révolution et que la vie des étrangers est en péril. Si le gouvernement n'a pas reçu d'informations dans les 24 heures, le *Cincinnati* et le *Topeka*, actuellement à San-Juan, Porto-Rico, feront force vapeur vers la Guyara de Caracas. Plusieurs journaux déclarent que le ministre américain et la plupart des blancs à Caracas ont dû être massacrés.

EN MACHANT UNE CARTOUCHE DE DYNAMITE

Prague, 16 juin. — A Teplitz, un garçon de 10 ans a mordu dans une cartouche de dynamite. Une explosion s'est produite. La tête de l'enfant a été broyée.

CHOSES & AUTRES

Berlureau se dispute avec sa blanchisseuse.

— Mes cols ne sont jamais empesés, lui dit-il... Je suis décidé à vous quitter...

— Monsieur a tort... jamais je n'ai mieux soigné son linge...

— Non, non, ma résolution est prise ; je vous mets en disponibilité pour retraite d'emploi !...

—×—

Les enseignes bizarres.

Rue, rue Lafayette, à une vitrine où est exposé un tableau de maître, une pancarte ainsi conçue :

On n'accepte en dépôt que des œuvres d'art
Fourneau à vendre (!)

—×—

En réglant l'addition :

— Quinze francs ! le homard, c'est un peu exagéré...

— Oh ! nullement, monsieur : un jour de « grand prix ! »

LE DÉSASTRE DES ANTILLES

A LA MARTINIQUE

Marseille, 16 juin. — Dans une lettre de Fort-de-France, datée du 30 mai, arrivée aujourd'hui, nous relevons le détail suivant :

Plusieurs personnes de Fort-de-France, qui s'étaient rendues sur la côte ravagée, pour juger de l'aspect des lieux et prendre ses photographies, ont disparu. Parmi ces dernières victimes, on signale MM. Dubois, directeur des contributions ; Melan, employé au secrétariat ; le lieutenant d'artillerie Ermary. D'après le journal l'*Opinion*, arrivé également aujourd'hui, depuis la panique du 20 bon nombre de familles continuent à évacuer Fort-de-France. Par le *Salvator* seul, il est parti en un jour plus de cinq cents personnes. Le cargo-boat *Helga* en amena de son côté deux cent cinquante à Sainte-Lucie. Le 13 mai, sept cadavres complètement nus, entraînés par le courant, ont été recueillis en rade de Grand-Bourg et à la Capesterre (Marie Galante).

Le mont Pelé

Roseau (Dominique), 16 juin. — Le garde-côtes français l'*Aigle* annonce qu'au moment où il passait devant La Martinique, dans la matinée du 14 juin, le mont Pelée était en éruption. Des matières volcaniques sont tombées sur le pont du garde-côtes, qui se trouvait cependant à 10 milles en mer.

UNE POSSÉDÉE

Les journaux de Rodez racontent des faits extraordinaires qui se passeraient à l'orphelinat de Grèzes, près de Laissac.

Il y a, depuis quelque douze ans, à l'orphelinat, raconte un correspondant, une religieuse, originaire du canton de Bozouis, nommée en religion sœur Saint-Fleuret, qui est atteinte d'une espèce de folie qui fait qu'elle se croit possédée du diable.

Cette maladie a comme pedrome une prédisposition naturelle, qui est devenue aiguë par l'influence du milieu ambiant, mais elle n'a rien de surnaturel : c'est la résultante d'une véritable auto-suggestion.

Dans ses crises, la malade pousse des cris aigus, tellement retentissant que les paysans les entendent à une grande distance du couvent ; il lui semble, dans ces moments-là, que le diable la mord ou la brûle à telle ou telle partie de son corps, et l'auto-suggestion est si forte, qu'aussitôt la crise passée on trouve à l'endroit du corps où la pauvre Sœur souffrait si fort, soit une véritable brûlure sur sa peau, soit l'empreinte d'une mâchoire ou d'un certain nombre de dents qui viendraient de mordre.

Sœur Saint-Fleuret a l'horreur de tout objet religieux ; le voisinage d'un Christ, d'un livre de dévotion ou d'une image pieuse la plonge immédiatement dans un accès presque rabique et, chose incroyable, elle n'a pas besoin de voir ces objets, elle les sent, elles les devine quant on les approche d'elle, si cachés qu'on les tienne, et elle se précipite aussitôt vers eux pour les détruire ne pouvant absolument pas les souffrir.

De plus, elle devine souvent la pensée des personnes qui lui parlent, et elle leur répond même dans leur langue, quelle que soit cette langue ; ainsi, Mgr Lavignac, évêque *in partibus*, est allé la voir dernièrement ; sœur Saint-Fleuret, qui pourtant n'était pas dans un moment de crise, a commencé par lui cracher à la figure ; puis, s'étant quelque peu calmée, elle a parlé au prélat, et, finalement, comme il lui demandait en langue caraïbe si elle était fatiguée de cet entretien, elle lui a répondu aussi en langue caraïbe : « Je le suis, en effet, laissez-moi tranquille et allez vous coucher. »

Quoique étant une simple paysanne qui n'a jamais reçu la moindre instruction, sœur Saint-Fleuret parle très bien dans ses crises le grec, l'italien, le russe, l'anglais, l'allemand, etc., et elle répond toujours parfaitement dans la langue qu'on lui parle.

C'est un sujet d'observation pathologique réellement merveilleux.

Le cardinal Bourret envoya à Grèzes, il y a environ six ans, pour la visiter, un médecin-major du régiment, névropathe très connu par les travaux scientifiques spéciaux qu'il a publiés sur ces singulières maladies ; le major fut stupéfait de la démoniaque de Grèzes, et il déclare que nulle part, ni à la Salpêtrière, ni ailleurs, il n'a vu une malade plus incroyablement curieuse à étudier.

Il faut reconnaître qu'il y a là un cas bien étrange et difficile à expliquer par des raisons naturelles.

LES CENT MILLIONS

L'AFFAIRE HUMBERT-CRAWFORD

M. Leydet a continué ce matin dans son cabinet le dépouillement des dossiers. Cet après-midi il a interrogé Me Parmentier sur la volumineuse correspondance échangée depuis seize ans avec les frères Crawford.

M. Berthelot, commissaire aux délégations, a continué son enquête sur le dépôt de 500.000 francs qui aurait été fait à la Banque d'Alsace par l'ancien garde des sceaux Humbert. Il recherche actuellement les anciens employés de cette banque. Il en a entendu un ce matin qui ne sait rien et ne se rappelle rien.

Le magistrat a reçu d'Alsace une lettre anonyme où on lui raconte que la famille Humbert a quitté la France en passant par l'Allemagne pour aller se cacher en Russie sous un faux nom. Les Humbert seraient munis d'un passeport. La police russe ne s'occupe, du reste, que des actes politiques.

M. Leydet a accordé à Me Parmentier son transfert dans une maison de santé, mais ni la préfecture de police ni les services pénitentiers ne veulent se charger du transfert du prisonnier qu'ils prétendent chacun incomber à l'autre. Pendant ce temps Me Parmentier, malade, reste à la prison de la Santé.

L'élection de Frédéric Humbert

C'est à l'occasion de la campagne électorale législative de son mari que Mme Humbert montra tout son talent d'aventurière. Elle menait à la fois ses emprunts et la lutte politique, se servant même de celle-ci pour étayer et faire réussir ceux-là.

Un vieux notaire de l'arrondissement a raconté à un confrère qu'il reçut un jour la visite de Mme Humbert qui, sans plus de phrases, lui reprocha de s'opposer à l'élection de son mari, lui fit entrevoir l'intérêt qu'il avait à être bien avec des gens très riches et lui dit finalement : « Puisque vous faites des prêts, voici cet animal de C... qui me prend cinquante pour cent, je trouve cela cher. A quelle condition marchez-vous ?

— Madame, au taux ordinaire, mais je dois vous prévenir que je ne fais que des prêts hypothécaires. »

Mme Humbert court encore.

Cependant, Frédéric Humbert fut élu, grâce à une habile intervention de son père, le garde des sceaux, qui se servit de son influence pour faire accorder aux riverains de la forêt de Fontainebleau un droit parfaitement abusif, celui de détruire en toute saison les cerfs, les biches et les sangliers, ce qui équivaut à la permission de braconner à n'importe quel moment de l'année ces animaux et les autres.

L'argent joua aussi dans cette élection un rôle considérable dans tout l'arrondissement. On se souvient des folles dépenses que firent les Humbert pour assurer leur succès. Chaque village possédait un entrepreneur chargé, bien avant le jour du scrutin, de mener à l'assaut des comptoirs de marchands de vin, la masse des électeurs qui se croyaient transportés subitement en pays de Cocagne. Il fut dépensé pour cette élection, du côté du parti Humbert seulement, plusieurs centaines de mille francs.

La vente des « Vives-Eaux »

Pour désintéresser les créanciers de la faillite Frédéric Humbert on a vendu à la requête de M. Bonneau, syndic, en présence de M. Lemarquis, administrateur, le « riche et important mobilier » du château des « Vives-Eaux », près de Melun.

Pour cette première journée de vente, qui comprenait surtout les objets d'art, les meubles anciens et de style, la lingerie, les tableaux, les voitures, les habitants de Melun, de Farcy, de Villiers-en-Bière, de Dammarie et de tous les pays environnants, étaient accourus par milliers et par milliers, au château des Vives-Eaux.

Dans l'assistance, on remarque toutes les notabilités de la ville de Melun, M. Bulot, qui fut l'architecte de la famille Humbert, M. Thomas, sénateur de Seine-et-Marne, et maire de Fontainebleau, Me Henri Robert, l'éminent avocat, Mlle Breval, la gracieuse artiste du Vaudeville ; M. Pacri, M. Mennassé, etc., etc.

Les discussions sont nombreuses, les mises à prix très élevées, sont rapidement doublées, triplées, avec une passion qui confine à la folie.

Un panneau de tapisserie ancienne est acheté 165 francs, par M. Guérin. Dans le feu de la vente, on alloue pour 450 francs un buste avec socle de pendule... Mais bientôt, un connaisseur s'aperçoit que le buste vendu comme bronze n'est qu'une mauvaise imitation !

Protestations et rires de l'assistance. La vente est annulée et l' « objet d'art » remis aux enchères, atteint avec peine 156 francs.

— C'est encore trop payé, dit-on, à la ronde. Un tableau de Clary est vendu 190 francs. Un Diaz mis à prix à 15 francs atteint 60 francs.

Une eau-forte de Roybet, avec dédicace du grand artiste à M. et Mme Frédéric Humbert est vendue 250 francs.

Un couvre-lit en satin, garni de ruban, provenant de l'alcôve de la « Thérèse aux cent millions », est acheté 205 francs par M. Min.

Un lot, — de deux draps et taies — est enlevé à 275 francs par Mlle Bréval...

Les divers véhicules de luxe ont atteint les prix suivants : victoria, 1.400 fr. ; duc, 670 fr. ; petite charrette à poney, 500 fr. ; coupé, 1.370 fr. ; char à banc, 630 fr. ; omnibus à 6 places, 1.900 fr. ; breack de chasse, 910 fr. ; coupé, 540 fr. ; vis-à-vis, 990 fr. ; victoria, 690 fr.

On évalue à plus de 20.000 francs le résultat de cette première journée de vente.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 16 juin 1902

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

Eloge funèbre

Le président prononce l'éloge funèbre de M. Dorian :

Messieurs et chers collègues, la mort a déjà frappé parmi nous. Charles Dorian vient de nous être enlevé presque subitement à 50 ans à peine, en pleine force, ceux qui le connaissaient bien peuvent dire en pleine jeunesse, au lendemain de cette grande expédition africaine où son nom est désormais inséparable de ceux de Foureaux et de Lamy, à la veille d'une entreprise nouvelle où l'entraînait son infatigable ardeur.

Engagé volontaire à 19 ans dans ce Paris dont son père organisait la défense, il méritait à Buzenval d'être cité à l'ordre du jour de l'armée. Plus tard, il entendit servir la République comme il avait servi la Patrie. Il entra à la Chambre de 1895 et depuis dix ans la circonscription de Montbrison ne cessa de lui maintenir sa confiance. Il y a deux ans, il quitta sans effort une vie brillante et facile pour aller au plus profond de l'Afrique ouvrir des routes nouvelles à l'influence de la France. Je recevais ce matin une lettre d'un de ses compagnons dans la marche vers Zinde. J'y ai vu avec émotion les souvenirs profonds qu'a laissés aux membres de la mission l'aménité de sa vie quotidienne, pacifique, sans ostentation, sans pose, servir en simple soldat dans une expédition dont il était un des mécènes les plus généreux.

Il fut, me dit cette lettre, l'ami de tous les instants, le soutien et l'appui moral de nos chefs. Nul n'était plus endurant et plus résigné que ce député au sein du Sahara, comme il aimait à s'appeler lui-même, et dans ce dernier trait vous reconnaîtrez cette bonne humeur que n'altère aucune privation, que n'interrompt aucun péril et qui est bien la forme la plus française de l'endurance et de la résignation.

Rentré en France, Charles Dorian n'avait pas terminé sa tâche, et quand la mort l'a frappé, il avait déjà commencé de nouvelles études pour la pénétration du Tchad. Il ne devait pas y avoir de lendemain à cette belle page de sa vie.

Le président adresse à la famille Dorian l'expression des regrets et des sympathies de tous ses collègues. (Vifs applaudissements).

L'ÉLECTION DE JONZAC

Le Président. — La Chambre sait que la Commission de recensement de Jonzac n'a pas proclamé de candidat élu. M. Marchand, l'un des candidats, demande à siéger jusqu'au moment où la Chambre aura statué sur cette élection. J'ai soumis cette demande au président du deuxième bureau.

Le deuxième bureau a désigné un rapporteur qui est prêt à exposer à la Chambre sa manière de voir. Quand la Chambre veut-elle statuer sur cette question ?

A droite et au centre : Tout de suite !

M. Bourrat. — Je demande la parole sur la fixation. (Protestations aux mêmes bancs). Conformément à la motion de M. Rouanet, la discussion doit être à l'avance inscrite à l'ordre du jour. (Nouvelles protestations).

M. Julien Goujon. — Mais il ne s'agit pas de valider une élection : il s'agit de remplir le rôle de Commission de recensement.

M. Bourrat. — Si la Chambre décide la discussion immédiate, je me réserve de déposer une motion subsidiaire, tendant à ce qu'une enquête soit ouverte. (Protestations énergiques à droite et au centre).

M. Lasies. — Vous avez un singulier respect du suffrage universel. (Bruit).

M. Groussau, rapporteur. — Il y a un arrondissement qui n'est pas représenté à la Chambre depuis quinze jours qu'elle siège. (Applaudissements à droite et au centre.) Nous croyons qu'on ne peut différer plus longtemps de proclamer un élu. (Très bien. Rumeurs à l'extrême gauche). Si M. Bourrat persiste dans sa motion, nous demandons que le débat soit fixé à demain au début de la séance.

M. Lepas. — Dans une question de ce genre la Chambre doit tenir à honneur de se prononcer sans retard. (Très bien, très bien. Bruit).

Mais M. Bourrat n'est pas de ces gens à qui l'on fait lâcher prise ; il soutient sa manière de voir au milieu des interruptions, et adresse à la droite des insinuations qui lui valent des huées.

Le président met aux voix la motion de clôture de M. Bourrat. Naturellement, l'extrême-gauche et la gauche votent pour ; elle est adoptée par 288 voix contre 211.

M. Lasies. — Les électeurs de Jonzac apprécieront.

Le président fait connaître qu'il a reçu de M. Trouillot, ministre du commerce, une lettre par laquelle il lui adresse sa démission de vice-président de la Chambre en remerciant ses collègues. Il sera procédé ultérieurement à l'élection d'un vice-président.

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

La vérification des pouvoirs

Le colonel Bougon vient lire son rapport concluant à la validation de M. Rouby à Tulle. M. Coutant lui crie : « Vous faites valider les autres, mais nous vous invaliderons, vous, colonel ! » (Exclamations indignées à droite et au centre.)

Cris : A l'ordre !

Le président ne bouge pas.

La Chambre valide les élections suivantes : 1re de Tulle, M. Rouby ; Château-Chinon, M. Chandioux ; Gray, M. Couyba ; Vesoul, M. Jeanneney ; de Coulommiers, M. Deltet ; 1re de Châlon-sur-Saône, M. Bouveri ; Louhans, M. Petitjean ; 1re de la Guadeloupe, M. Gerville-Réache.

M. Rudelle, rapporteur, dépose un rapport concluant à la validation de l'élection de M. Denécheau, dans la 1re circonscription de Vervins.

M. Laurent Bougère. — Je demande à la Chambre d'ajourner sa décision après la réunion du premier bureau qui aura lieu demain. (Protestations à l'extrême gauche). De nombreux membres de la Commission ont reçu, depuis hier, une lettre signalant de nouvelles erreurs dans le recensement. (Les protestations redoublent à gauche).

M. Moriot. — Je prie la Chambre de voter les conclusions. Il n'est pas possible d'admettre que quarante-sept jours après les élections, on retrouve de nouveaux erreurs d'addition. (Bruit).

M. Berteaux. — Nous constatons que c'est la droite la première qui demande une invalidation. (Vives protestations à droite).

M. Laurent Bougère. — J'ai seulement voulu montrer combien sont délicates certaines questions de recensement des votes dont l'extrême gauche pourrait elle-même être victime. (Applaudissements à droite). Je retire d'ailleurs ma demande.

M. Denecheau. — Et moi je demande un scrutin public. (Exclamations).

Mais les amis de M. Denécheau le calment et son élection est validée à mains levées.

M. Corrard des Essards présente son rapport sur l'élection de M. Vacherie dans l'arrondissement de Bellac.

M. Jules Auffray. — Je m'étais inscrit pour discuter cette élection, dans laquelle on a relevé des faits de pression officielle qui nécessiteraient une enquête. Le bureau a passé outre ; mais au moins faudrait-il que le rapporteur donnât lecture de quelques-uns des faits incriminés.

L'extrême-gauche, furieuse, prend violemment à partie M. Auffray.

M. Sembat lui crie : « Et si nous avions épluché votre élection ! » (Vives protestations à droite).

M. Jules Auffray. — Que vous le vouliez, ou non, les faits sont établis. Voyez donc l'enquête si vous osez.

L'extrême gauche se garde bien de relever le défi et l'élection est validée à mains levées, sans qu'elle veuille rien entendre.

Les élections de M. Mill, à Boulogne-sur-Mer, et de M. Gervais, à Sceaux, sont également validées.

L'ÉLECTION DE M. DE RAMEL

M. Gervaize présente le rapport sur l'élection de M. de Ramel dans la deuxième circonscription d'Alais et conclut en proposant la validation de l'élection.

M. Devèze s'est fait inscrire pour combattre ses conclusions.

C'est poussé par le devoir, dit-il, que je viens combattre l'élection d'un député du même département que moi. (Exclamations ironiques à droite.)

L'orateur reproche à M. de Ramel des faits de pression cléricale et surtout patronale, exercée sur la population minière.

Ce sont même ces derniers faits, dit-il, qui ont motivé, après le premier tour, la circulaire de M. Waldeck-Rousseau aux préfets.

La pression patronale est patente. Si l'on remarque que, dans les communes, comme Saint-Florent, où l'administration est réactionnaire, M. de Ramel a une majorité énorme, tandis qu'elle est infime ou devient une minorité dans les communes républicaines. (Exclamations et rires à droite.)

M. de Baudry d'Asson. — La Palisse n'aurait pas mieux dit. (Nouveaux rires.)

M. Devèze donne lecture de diverses protestations qu'il a reçues et qui sont toutes légalisées, dit-il.

A la Grand'Combe, on a distribué des bulletins de M. de Ramel dans les locaux de la Compagnie. Les employés de la Compagnie, les maîtres mineurs et les ingénieurs se tenaient en permanence près de la salle de vote.

Dans un autre commune, des agents des Compagnies ont intimidé les électeurs, en les émargeant à mesure qu'ils se présentaient, et cela à l'aide d'un crayon rouge et bleu sur un carnet spécial. C'est un ingénieur de la Compagnie qui se livrait à ce pointage.

L'orateur énumère longuement d'autres faits du même ordre qu'il prétend établis d'une façon formelle.

M. Devèze. — On a promis à un ancien ouvrier de faire augmenter sa pension de retraite s'il votait pour M. de Ramel. Des membres du bureau ont amené des électeurs aux urnes. Les bureaux n'ont pas été constitués comme la loi l'indique. Le maire a présidé le deuxième bureau, alors que c'est lui qui aurait dû présider le premier bureau aux termes de la circulaire ministérielle.

Le maire a fait cela pour permettre à M. Beau, directeur des travaux de la Compagnie, qui connaît tous les ouvriers, de scruter leur conscience au moment du vote et d'exercer une pression indigne.

Pour prouver ma modération, je demande, non pas l'invalidation, mais la nomination d'une commission d'enquête.

M. Gervaize, rapporteur. — La circonscription de M. Devèze n'a rien à voir ici. M. de Ramel est député depuis longtemps de la deuxième circonscription d'Alais. La présence du maire de la Grand'Combe, M. Daroille, dans le deuxième bureau n'a rien d'anormal.

Les signatures des protestations qui figurent au dossier ne sont pas légalisées.

L'orateur poursuit ; mais ses explications sont hachées par les interruptions forcenées de l'extrême-gauche.

M. Ermant lui crie :

Descendez de la tribune jusqu'à ce qu'elle soit libre.

M. le Président. — Messieurs, on a écouté M. Devèze, écoutez le rapporteur.

Incident

A ce moment, M. Poullain lance une interruption au milieu du bruit. M. de Dion, debout dans l'hémicycle, apostrophe avec vigueur l'extrême-gauche. M. Berteaux riposte. Une altercation des plus vives s'engage entre eux ; ils font mine d'avancer l'un sur l'autre, mais les amis de M. de Dion l'entraînent et le calment, tandis que M. Gervaize termine ainsi :

On a argué que des agents de M. de Ramel poustaient les électeurs, mais les agents de son concurrent ont eu le même droit. Quant aux ouvriers qui ont été renvoyés, ils n'appartenaient pas à la Compagnie, mais à un particulier, qui embauchait et débauchait des ouvriers à son gré. Dans l'espèce, les ouvriers ont été renvoyés parce qu'on n'avait pas de travail à leur donner.

Défense de M. de Ramel

M. de Ramel intervient pour sa défense personnelle. Il la présente avec une grande énergie.

Les allégations apportées à la tribune, dit-il, ne sont que la reproduction des protestations dont les signatures ne sont pas légalisées. C'est la quatrième fois que je suis élu et toujours avec le même chiffre de voix. La population de la circonscription ne subit par les influences étrangères et sait pour qui elle vote.

Aux griefs produits, il serait facile d'en opposer d'autres établissant les vexations dont mes amis ont été victimes. On a parlé de pression. Eh bien ! le maire socialiste de Forges avait établi une barrière devant chaque section de vote et les électeurs ne pouvaient défiler qu'un à un.

Les socialistes invectivent l'orateur avec rage.

M. de Ramel. — Je vous ai écouté, M. Devèze, écoutez-moi à votre tour.

Les vociférations continuant à gauche, le président invite enfin les socialistes à la modération.

M. de Ramel. — On a parlé d'un renvoi d'ouvriers, on a dit d'abord qu'une trentaine d'ouvriers auraient été renvoyés, ensuite on n'a plus cité que six ouvriers, mais s'il n'y a pas eu de renvois, il y a eu cessation d'un travail.

Les socialistes hurlent de plus belle.

M. de Ramel termine ainsi :

Autrefois, on se contentait de deux tours de scrutin, il paraît que, désormais, il en faudra trois pour être élu.

M. Devèze. — J'estime qu'en présence des contradictions qui se manifestent une enquête est absolument nécessaire.

La demande d'enquête est mise aux voix.

L'ENQUÊTE REPOUSSÉE

M. DE RAMEL VALIDÉ

Pendant le scrutin, M. Bos et autres mamelouks font une propagande éhontée à gauche pour faire voter l'enquête, mais leurs efforts restent infructueux. L'enquête est repoussée par 289 voix contre